

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 5 OCTOBRE 1797.

Suite de Paris, du 28 Septembre.

La tranquillité la plus profonde règne toujours à Paris. On ne s'occupe que de ses affaires ou de ses plaisirs, sans s'embarrasser du gouvernement. Cependant l'on voit encore çà et là quelques placards qui annoncent le mécontentement de quelques individus. Aujourd'hui, on lit une adresse intitulée *le grand cri des rentiers*. Dernièrement, un logicien a voulu prouver dans une affiche très multipliée, que ces infortunés n'ont aucun droit à la justice ni même à la bienfaisance nationale, et qu'ils sont la plupart Suisses, Génois, Hollandois, Anglois, Allomands, et plus ou moins ennemis de l'état.

Les officiers en activité de service ont reçu ordre de se rendre sous trois jours à leur poste.

Le journal des *Hommes Libres* nous apprend aujourd'hui que le fameux Drouet étoit à Ténériffe, lorsque les Anglois ont fait une descente dans cette isle; qu'il a eu part au succès remporté par les Espagnols auxquels s'étoient réunis les équipages de deux bâtimens françois; qu'après la retraite de l'amiral Nelson, il est revenu en Europe, et qu'il doit bientôt repartir à Paris.

Conseil des 500. — Fin de la séance du 25.

Chazal pense que cette lettre est un trait de lumière, et que ses auteurs, s'ils sont découverts, peuvent donner le fil du vaste complot qui livroit le Midi aux assassins dirigés par Villot.

La lettre est adressée par un message au Directoire exécutif pour en rechercher les auteurs.

Un nouveau rapport sur le costume des députés en fonctions excite encore des débats. — Organe d'une commission, Eschaffériaux propose de se borner à l'habit bleu françois, avec un manteau écarlate agraffé, une ceinture, et

un chapeau surmonté de panaches tricolores. — Guillemardet ne voit pas pourquoi on renonce au costume antique exécuté d'après les plus beaux dessins, et dont une loi a ordonné la confection. Ce costume d'une seule pièce, s'ôteroit et se vêtiroit à volonté en deux secondes. — Blad et Jacomin font du même avis, et annoncent que tel est aussi celui manifesté par le conseil des anciens.

Le conseil arrête qu'il ne fera rien changé au costume proposé par Grégoire, et consistant dans une longue robe antique et une toge. La commission des inspecteurs le fera exécuter. Une somme de soixante mille livres est mise à sa disposition.

Séance du 26. — Jacomin demande à lire une lettre du commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Drôme, qui contient des détails sur la formation et les mouvemens des royalistes. — On réclame la lecture de cette lettre qui est ainsi conçue:

J'étois instruit depuis 2 mois qu'une bande de 200 égorgeurs s'organisait dans le département; de tems en tems, on en voyoit des troupes de 25 à 30, occupés à piller les messageries, détrouffer les passans, et à assassiner les républicains dans les communes. Depuis 15 jours, nous avons vu passer grand nombre de bateaux pleins d'hommes, venant de Paris, et munis de bons passeports. Ils se sont rassemblés au nombre de 400, dans le Haut-Comtat, sous le commandement de l'émigré Saint-Christol, et de Bégnan. Le premier s'empare du Pont-Saint-Esprit, et publie un manifeste, dans lequel il prend le titre de *commandant de l'armée des deux conseils*, et il le répand avec profusion dans toutes les communes méridionales. L'attroupement s'augmente, il est de 1500 hommes. Aussitôt l'adjutant-général Almeyra, avec un

corps de grenadiers, se met à la poursuite; la bande évacue le Pont-Saint-Esprit, et se retire emmenant avec elle 5 canons. St.-Christol se rend à Baulène, y lève une contribution de 30 mille livrés; mais il a été poursuivi de si près, que l'attroupement a été dissipé, et dans le moment on nous annonce son arrestation.

A cette lettre, en sont jointes deux autres de l'adjudant général Almeyrat, et du commandant la gendarmerie du département, lesquelles annoncent l'arrestation de St.-Christol, ci-devant commandant en chef l'armée des deux conseils.

Jacomín fait ensuite lecture du manifeste imprimé et publié par ordre de ce St.-Christol. En voici la teneur :

Citoyens, le usin de la tyrannie a sonné au Luxembourg, l'odieux triumvirat a levé l'étendard de la révolte, & mis sous ses poignards vos représentans les plus fidèles. Le cri de la mort va s'étendre sur la France, les assassinats judiciaires vont reprendre leur cours; Lyon, Nîmes, Orange, vont être de nouveau arrosés de sang, vos familles vont être égorgées & vos propriétés dévastées. Mais non, il suffira de votre courage pour repousser les brigands. Ralliez-vous, courez aux armes, le rendez-vous de l'armée du corps législatif est à Orange. Bientôt vous y verrez réunies les forces combinées du Midi, & elle seront placées sous le commandement de Pichegru & de Willot. C'est à vous surtout que cet appel est fait, brave jeunesse, instruite à l'école d'une longue révolution, vous qui avez à gémir sur la perte de vos familles & de vos propriétés, armez-vous, votre salut en dépend.
Signé St. Cristol, général de l'armée des deux conseils.
Le 12 Septembre 1797.

Jacomín ajoute qu'avec Saint-Cristol, se trouvoit réuni Bésignan, si connu par sa correspondance avec Wilkam et Condé, et Dominique Allier, fameux chef d'égorgeurs. Jacomín avoit fait arrêter Saint-Cristol à Paris à l'époque du 12 germinal; mais, dit-il, Mr. le marquis de Roveré le fit remettre en liberté.

Chabot-Latour confirme ces détails, et il annonce que l'administration du Gard, et la garde nationale de Nîmes, le font emprisonnés, dans cette circonstance, à donner la chasse aux brigands royalistes.

Le conseil ordonne l'impression des pièces.

Jean-Debrie, après avoir jeté de nouvelles fleurs sur la tombe du général Hoche, renouvelle la proposition faite par Malibrand dans la séance du 24, tendant à célébrer une pompe funèbre dans toute la république à l'occasion de la mort de ce général. — Adopté.

De Londres, le 19 Septembre.

Un exprès arrivé ce soir de Douvres, a apporté une lettre datée d'aujourd'hui à 8 heures

du matin, et dont voici la teneur : „ Il vient d'arriver ici (à Douvres) un navire Danois venant de Calais, et ayant à bord les quatre messagers d'Etat anglois qui étoient à Lille. Lord Malmesbury est arrivé lui-même à Calais dans la nuit du 18 au 19; il retourne à Londres, les négociations ayant été subitement rompues. Les voitures et effets de ce ministre ont été embarqués à Calais, à bord du paquebot la *Diaz*, et ils sont attendus aujourd'hui à Douvres. „

Cette nouvelle a causé ici la plus grande sensation; elle a aussitôt influé sur les fonds et fait tomber les consolidés à 49½. L'on parle déjà de la somme que M. Pitt doit demander au parlement pour la continuation de la guerre. On la porte à 30 millions de livres sterl.

De Florence, le 18 Septembre.

La République Cisalpine vient de signaler son existence par un acte arbitraire et peu conforme à l'équité; elle s'est emparée à main armée du comté de Vernio, fief de l'Empire, situé entre le Bolognois et la Toscane, et appartenant aux comtes de Bardi, Toscans, et demeurans dans cette ville. Le voisinage des françois et des nouvelles Républiques a échauffé la tête de quelques habitans de ce comté, qui ont conçu le projet de faire réunir ce fief à la République Cisalpine. Un avocat d'ici, Leoni, ardent républicain, s'est rendu à Milan, sous prétexte d'affaires particulières, et a si bien conduit celle-là vis-à-vis de Buonaparte et du Directoire Cisalpin, que tout-à-coup, et sans que personne s'en doutât, 400 hommes de la légion polonoise sont arrivés dans le comté de Vernio, y ont planté l'arbre de la liberté, et en ont pris possession au nom de la République Cisalpine. L'avocat Leoni et un agent du Directoire ont fait publier en même tems une proclamation sur cette conquête, et sur le droit des peuples de reprendre leur liberté. Le comte Bardi, ayant appris qu'il venoit d'être ainsi dépouillé de sa propriété, a cru devoir s'adresser au citoyen Cacault, ministre de France près notre cour; mais celui-ci a répondu qu'il ne pouvoit point se mêler de cette affaire, et qu'il falloit s'adresser à la République Cisalpine qui est souveraine. Sur cela on a choisi un avocat habile, qu'on a envoyé à Milan près du Directoire, et qui a ordre, en cas de refus, de se rendre auprès de Buonaparte pour obtenir la restitution de ce fief d'Empire; mais on doute du succès, d'autant qu'il y a dans ce fief des biens ecclésiastiques, et qu'on assure que ce comté est déjà incorporé avec la République Cisalpine. Tout

au plus les comtes Bardi obtiendront-ils la restitution des revenus qui sont indépendans de la féodalité.

Suite de Vienne, du 27 Septembre.

Au milieu des grands objets qui occupent notre cabinet au dehors, S. M. l'Empereur ne continue pas moins de porter son attention sur tout ce qui tend à améliorer l'administration intérieure. Ainsi le Directoire-général qui a subsisté jusqu'à ce moment, ne comprendra plus à l'avenir dans son ressort que la Bohême, la Moravie et la Silésie. Il sera créé une cour particulière pour toute l'Autriche; les universités et le consistoire auront leurs tribunaux particuliers; l'on doit aussi en établir un pour les personnes attachées aux ambassades et pour les gens de la cour. Le tribunal suprême de justice sera supprimé, et les membres qui le formoient répartis dans les autres départemens. La Chambre aulique étant maintenant séparée du Directoire-général, et formant un dicastère particulier, nous croyons devoir donner ici la liste des principaux membres qui la composent: *Président*: M. le comte de Saurau. *Vice-président*: M. le baron de Degelmann, M. le comte de Revai. *Conseillers*: M. le baron de Bartenstein (chargé de tout ce qui est relatif au crédit, aux emprunts, billets de banque, correspondance commerciale, caisse de réserve). — M. le comte de Pergen (papiers d'état, numéraire, monnoies, correspondance avec le conseil de guerre, nouveaux objets de finances, inspection sur les revenus de l'Etat, payemens partiels). — M. de Nicolsberg (caisse provinciale, inspection sur les caisses, pensions et provisions, correspondance avec les états). — M. Hartelli (tabac et péages). — M. Wagner (objets de commerce et de consommation). — M. Kempelle (salines de Hongrie, manufactures de soie). — M. Semlay (affaires fiscales et camérales). — M. de Sonnenfels (les loteries, les logemens et les objets de chancellerie). — M. Wächter (les sceaux et les chauffées). — M. Krausberg (les salines). — M. Melbeszy (les affaires camérales de Hongrie). — M. Oswalden (la poste, les taxes, la contrebande, les mines et constructions). — M. Strobel (affaires camérales du Tyrol et de la Basse Autriche, l'impôt foncier). — M. Erben (les domaines, forêts et agriculture). — M. Belza, greffier en chef.

De Ratisbonne, le 30 septembre.

Ce qui vient de se passer à Aix-la-Chapelle, Cologne, Bonn et Coblenze, a fait ici une grande sensation; l'on y voit le projet formel de républicaniser toute la rive gauche du Rhin: tentative évidemment contraire aux préli-

minaires de paix signés à Leoben, qui assurent l'intégrité de l'Empire. L'on dit que le ministre de Cologne est chargé par la cour de prier S. M. l'Empereur et la diète d'intervenir à ce sujet.

D'Augsbourg, le 2 Octobre.

La gazette de cette ville rapporte une lettre d'Inpruck datée du 28, où il est dit que l'on vient de recevoir la nouvelle agréable que la paix a été signée à Ulme — Nous n'osons garantir cette nouvelle (ajoute le rédacteur) quoiqu'elle nous vienne de bonne source. — Les autres nouvelles de l'Italie ne sont point arrivées, parceque les eaux de l'Adige sont tellement gonflées, qu'on ne peut passer cette rivière sans danger.

De la Haye, le 26 Septembre.

Hier, le président de l'assemblée-nationale lui a communiqué, de la part de la commission des affaires-étrangères, la nouvelle désagréable, qui lui avoit été donnée par le ministre Meyer de Paris, que Mylord Malmesbury avoit quitté Lille; de plus que le général en chef Bourdonville avoit repris le commandement en chef de l'armée du nord et étoit arrivé à Utrecht, où est actuellement le quartier-général. (*La Gazette de Wezel du 30, dit qu'une partie de cette armée est en marche vers le Rhin.*)

De Minden, le 26 Septembre.

Mr. de Dohm, ministre directorial de Prusse au congrès de Hildesheim, a adressé, à la date du 15 de ce mois, aux plénipotentiaires des Etats et pays, une lettre circulaire relative à l'approvisionnement du corps de troupes destiné à protéger la ligne de démarcation. Après avoir parlé des avantages dont ont joui jusqu'à présent les pays compris dans cette ligue, le ministre dit: *Ces considérations, ainsi que l'état d'incertitude où l'on est depuis si longtems sur l'issue que peuvent prendre les affaires, provoquent incontestablement l'urgence & la nécessité où l'on se trouve de devoir continuer à prendre les mesures, qui seules peuvent garantir le nord de l'Allemagne d'un pareil sort. Sans faire mention de la confiance que le sousigné se flate d'avoir méritée, en ce que les événemens ont constamment confirmé & justifié les propositions & déclarations qu'il a faites, il croit pouvoir affirmer avec certitude que les bons états associés se sont suffisamment convaincus par leurs propres lumières, que, vu l'incertitude où l'on est depuis longtems sur la tournure que peuvent prendre les négociations entamées, & la possibilité d'une nouvelle rupture, ainsi que la proximité des armées, dans des pays où la difficulté de se procurer les subsistances nécessaires, s'accroît de jour en jour, il est absolument indispensable de continuer les mesures qui ont été prises jusqu'ici, si l'on*

ne veut pas risquer de perdre tout le fruit des sacrifices qu'on a déjà faits, & s'exposer à des chances dont les suites pourroient être incalculables. — Mr. de Dohm annonce, ensuite qu'il est absolument indispensable que les Etats enclavés dans la ligne de neutralité fournissent, avant le 16 de Novembre, une nouvelle quote pour 3 mois, d'après la distribution qui en a déjà été fixée dans le tableau de répartition du 1er Juin de cette année. Après être entré dans des détails sur la manière dont cette quote doit être acquittée, le ministre termine ainsi : Si de cette manière on parvient à assurer de nouveau l'approvisionnement de l'armée, le Souverain peut dans ce cas avoir la satisfaction de renouveler, au nom & par ordre exprès du Roi son maître, l'assurance persévère & consolante, que Sa Maj. protégera, nonobstant les sacrifices considérables & onéreux que ces mesures occasionnent, avec le même zèle, la tranquillité des pays qui se sont confiés à sa sagesse & à sa sollicitude, jusqu'à la détermination des affaires, & sans égard aux chances qui pourroient résulter d'une situation aussi critique que celle où se trouve l'Allemagne. De même que les déclarations déjà contenues dans l'adresse du 4 Janvier, ainsi que dans les différentes propositions du Souverain à l'Assemblée, sont expressément répétées & renouvelées ici, de manière que tous les hauts-Etats peuvent se tenir assurés une fois pour toutes, que Sa Maj. ne permettra en aucune manière qu'il soit porté la moindre atteinte à la neutralité du nord de l'Allemagne; de même, le Souverain a l'ordre exprès de renouveler aussitôt la déclaration également déjà faite, que dans le cas inattendu où la pluralité des Etats associés croiroit que la protection générale dont ils ont joui jusqu'ici, soit dorénavant inutile; qu'en conséquence les membres se refusassent à fournir les objets nécessaires à l'entretien, ou même que l'assurance de leur part à ce sujet soit seulement retardée, de façon que la subsistance du corps d'observation seroit incertaine & qu'on fût exposé par-là à de grands inconvéniens, Sa Maj. afin de répondre à une pareille manière d'agir, est fermement décidée à retirer entièrement sa haute protection aux Etats & pays du nord de l'Allemagne & de les abandonner pour toujours à leur propre sort, quelle que soit la tournure que pourroient prendre les affaires.

Du Haut-Rhin, le 3 Octobre.

Le journal de Paris, intitulé le Rédacteur, a insinué dans un de ses derniers Numéros, que l'on étoit instruit en Allemagne des projets des députés proscrits, et que l'on se dispoit à les seconder. Pour étayer cette assertion, il a rapporté une lettre des bords du Rhin du 29 Fructidor (15 Sept.) où il est dit : Nous sommes échappés à des scènes horribles à Heidelberg & partout, les autrichiens & les émigrés se croyoient sûrs de la victoire. Ils disoient que les trois étoient assassinés & la royauté proclamée. M. de Blankenbourg étoit à Fribourg en

Brisgau, avec ses courtisans, & les autrichiens étoient avancés jusqu'au Rhin. Dimanche dernier, il est retourné par Schwetzingen, avec Flaxlanden, & les troupes se sont retirées de même. — Une gazette de ce pays, qui avoit inséré cet article du Rédacteur, sous la date de Paris, vient de publier une lettre qui lui a été adressée du quartier-général de Schwetzingen à ce sujet. En voici le contenu :

„Vous habitez, Monsieur, les lieux où l'on prétend que se dirigeoient les ressorts qui devoient contribuer à l'œuvre de la contre-révolution, quoique les dates du Rédacteur soient ouvertement opposées à des faits généralement connus en Allemagne. Il me semble que vous ne pouvez vous refuser à rectifier des erreurs inventées à dessein pour jeter l'allarme dans l'étranger, & pour rallumer les torches sanglantes de la discorde dans un moment où les puissances semblent se réunir sous l'olivier de la paix. De tout temps, l'esprit de parti a suspecté les mesures que les gouvernemens ont prises pour la sûreté des provinces confiées à la vigilance de leurs soins; mais c'est une politique détestable, qui cherche à aigrir les cœurs & à séduire les esprits par des fantômes effrayans, capables de renouer cette animosité funeste que l'humanité sensible repousse avec horreur, & dont elle voudroit effacer le tableau dans les annales de cette guerre. Je vous invite, Monsieur, de déclarer au public, qui pourroit se laisser conduire par l'absence de ses plus cruels ennemis, que le prétendant n'a jamais quitté Blankenbourg depuis le moment où il y a établi sa résidence, que ce prince malheureux n'est en aucune relation avec les armées de S. M. l'Empereur; que M. de Flaxlanden, qui devoit l'avoir accompagné par Schwetzingen, est mort depuis plusieurs mois; que le corps de Condé touche au moment de sa dissolution, & que ces émigrés ont accueilli, il y a 6 semaines, les propositions que l'Empereur de Russie leur a fait faire de leur accorder un asyle dans ses provinces très éloignées de Podolie & de Volhinie, pour lesquelles ils se mettront en marche incessamment; que les différens corps dans lesquels les troupes autrichiennes furent réunies pour acquiescer & exercer leurs nouvelles levées dans les évolutions militaires, avoient si peu de rapport avec les derniers événemens en France, que les deux tiers des troupes étoient rentrés dans leurs cantonnemens à l'époque où les projets de la contre-révolution éclatèrent à Paris. Je crois, Monsieur, que le simple exposé de ces faits, si vous voulez avoir la complaisance de le porter à la connoissance du public, remplira parfaitement la tâche que vous devez vous imposer par le caractère de vérité & d'impartialité attaché à vos feuilles, de réfuter des insinuations odieuses, qui ne tendent qu'à éloigner les moyens de raccommodement, & à jeter des soupçons injurieux sur la loyauté des chefs, qui pourroient embrasser des moyens si peu conformes à la foi publique.„

De Francfort, le 4 Octobre.

Dans notre Numéro 257, article de Vienne du 7 Septembre, il est dit :

„Suivant ce qu'on apprend, les affaires de banque de notre cour ne se feront plus à l'avenir par M. le baron de Braun, mais par nos maisons de commerce. Ainsi le premier perdra le titre de banquier de la cour.

D'après les renseignemens authentiques qui nous sont parvenus, cet article se trouve entièrement dénué de fondement; et nous nous faisons un devoir de le rétracter dans toute son étendue.